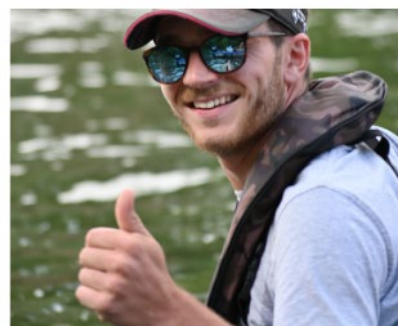


CONCOURS CONVIVAL EN FLOAT-TUBE

SAMEDI 12 JUIN
SUR LE TORDRE
(TARN-ET-GARONNE)



5h de pêche
Des lots pour tout le monde
Petit-déjeuner et repas compris
Ambiance détendue
40€ par participant

Dossier d'inscription à renvoyer avant le 31 mai 2021 à :
Association Régionale pour la Pêche en Occitanie - Moulin de la Gascarie -
12000 RODEZ

Pour toute questions : Tél. : 06 78 34 34 30 - Mail : arpoccitanie@gmail.com

CIRCUIT FLOAT TUBE OCCITANIE

FICHE INSCRIPTION GENERALE 2021

- 23 Mai : SAINT-FERREOL – REVEL - Chèque libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche de Haute Garonne
- 12 Juin : PLAN D'EAU du TORDRE - Chèque libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche du Tarn et Garonne
- 18 Juillet : RETENUE ARRET DARRE - Chèque libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées
- 11 Septembre : CAVAYÈRE - Chèque libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche de l'Aude
- 2 Octobre : PLAN D'EAU BRIAX – BELCASTEL - Chèque libellé à l'ordre de la Fédération de Pêche du Tarn

Veillez cocher le/les concours auxquels vous voulez participer – un chèque par concours

Si vous vous êtes déjà inscrit à un concours, notez juste le numéro que l'on vous a attribué sinon remplissez le tableau ci-dessus.

N° Concurrent :

Nom et Prénom	
Adresse	
Portable	
Mail	

NOUS VOUS DEMANDONS DE REMPLIR CES RUBRIQUES AVEC SOIN POUR QUE NOUS AYONS DES COORDONNEES CORRECTES AFIN DE POUVOIR VOUS CONTACTER LE CAS ECHEANT.

Inscription Frais d'inscription = 40 €

Souhaitez-vous un reçu d'inscription oui non

Le chèque libellé au nom de la FEDERATION DE PÊCHE ORGANISATRICE (voir liste ci-dessus) doit nous parvenir avec la fiche d'inscription remplie, le droit à l'image (ci-dessous) ainsi que la décharge (ci-dessous) signé et la photocopie de votre carte de pêche,

À l'adresse suivante : ARPO - Moulin de la Gascarie - 12000 RODEZ – Tél. : 06 78 34 34 30 -
Mail : arpoccitanie@gmail.com

DECHARGE

Cette décharge doit nous être envoyée à la 1ère inscription et sera valable sur l'ensemble des concours appartenant au CIRCUIT FLOAT TUBE OCCITANIE

Je soussigné

Certifie

1. avoir pris connaissance du règlement particulier du concours et s'engage à en appliquer les règles.
2. avoir une connaissance totale de la législation en vigueur pour naviguer sur les voies d'eau intérieures

Fait à Le

Nom :

Signature avec mention «lu et approuvé».

DROIT A L'IMAGE

Ce droit à l'image doit nous être envoyée la 1ère inscription et sera valable sur l'ensemble des concours organisés dans le cadre du au CIRCUIT FLOAT TUBE OCCITANIE

Je soussigné

Autorise l'Association Régionale des Fédérations de Pêche d'Occitanie et les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques organisatrices à être titulaires des droits d'images prises par leurs soins durant la période du concours (de notre arrivée sur le site à la remise des prix). Seules ces images pourront faire l'objet d'une exploitation non commerciale. Ces photos ne serviront qu'à la promotion de la pêche et dans un but non commercial. Je les autorise à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion, réseaux sociaux et sites de partages inclus, les photos et/ou vidéos prises lors des différentes manifestations.

Fait à Le

Nom :

Signature avec mention « Bon pour accord ».

REGLEMENT CIRCUIT FLOAT TUBE OCCITANIE



Article 1

- Le concours se déroule en Float tube et en individuel.
- Tout participant doit posséder sa carte de pêche et respecter la réglementation en vigueur tant en matière de pêche qu'en matière de navigation intérieure.
- Les mineurs à partir de 16 ans sont autorisés à concourir avec autorisation parentale.
- Le temps de pêche sera de 5 heures. Ce temps pourra être scindé en 2 parties sur une même journée à la convenance des organisateurs
- Le pré-fishing sur les zones de pêche est strictement interdit 5 jours avant le début de l'épreuve. Tout participant ne respectant pas cette clause sera disqualifié et les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Article 2

- Port du gilet de sauvetage obligatoire pour toute la durée du concours.
- Le moteur électrique est interdit.
- Les sondeurs GPS sont autorisés.
- Distance minimale entre pêcheur : 10 m.
- Toutes les embarcations doivent être aux normes, en règle.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne en état d'ébriété.

Article 3

- Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable afin de prévenir les commissaires pour faire mesurer leurs prises au plus vite mais surtout pour avertir d'une avarie ou tout autre problème rencontré.
- S'il n'y a pas de réseau téléphonique, les concurrents devront signaler leurs prises par gestes. En cas de prises et/ou d'appel, les commissaires vont à la rencontre des concurrents.
- Le float-tube doit être muni d'un système de conservation des poissons correct : une caisse avec couvercle, petite bourriche anglaise, épuisette avec mailles non nouées, sac à carpe en dernier recours. Tout poisson capturé devra être maintenu vivant dans l'attente de vérification par les commissaires.

Article 4

- L'action de pêche commence et finit au signal des commissaires.
- Pêche sur les zones désignées.
- Toutes techniques autorisées.
- Seule une canne en action de pêche autorisée.
- Vifs autorisés : ablettes. - carassins – gardons – rotengles – vairons Appâts naturels autorisés
- Tout amorçage est interdit.

Article 5

- Mailles :
 - Brochet : maille légale en vigueur dans le département organisateur (60cm dans le cas d'une fenêtre de capture 60-80).
 - Sandre : maille légale en vigueur dans le département organisateur
 - Black-bass : maille légale en vigueur dans le département organisateur
 - Perche : 20 cm
 - Silure : 50 cm
 - Barbeau : pas de maille
 - Chevesnes : pas de maille
- Seule la mesure dans la goulotte des commissaires sera prise en compte.
- Pour le classement, seuls les poissons vivants seront comptabilisés. Ils devront être remis à l'eau obligatoirement après contrôle. Le poisson est considéré comme mort quand il demeure sur le flan après réoxygénation. Dans ce cas, il sera récupéré par les commissaires
- Les concours sont en « graciation » intégrale. Le poisson est mesuré de la manière la plus favorable au pêcheur.
- Tout poisson tenu et signalé aux commissaires avant le coup de trompe final sera comptabilisé.
- Aucun poisson, correspondant ou non, aux critères du Circuit ne devra être conservé par les concurrents.

Article 6

- Le classement de chaque concours sera basé sur : 1 millimètre = 1 point Ex : une perche de 20 cm = 200 points
- Attention, seule la taille du silure aura un coefficient multiplicateur de 0.5 Ex silure de 1m = 1000 x 0.5 = 500 points
- Ne seront retenus par manche et par participant que les plus gros poissons de chaque espèce dans la limite de :
 - 3 silures
 - 3 brochets
 - 3 sandres
 - 5 perches
 - 5 black-bass
 - 5 chevesnes
 - 5 barbeaux
 - 5 truites
- En cas d'égalité au niveau des points, l'avantage sera donné au pêcheur qui détient le plus de poisson.
- Les points obtenus lors d'un concours feront l'objet d'un classement. La place ainsi acquise se traduira en points qui serviront de base au classement général du Circuit.
- Ils seront octroyés selon le barème décrit dans le tableau joint. Si un concurrent n'homologue pas de poissons, il n'obtiendra pas de points « place ».
- Classement général : les résultats de toutes les manches seront comptabilisés.
- Exception : cause COVID 19, les résultats des manches des années 2020 et 2021 seront cumulés (total 8 manches) mais seul les 6 meilleurs résultats seront comptabilisés pour le classement général 2020/2021)
- En cas d'égalité, l'avantage sera donné au pêcheur ayant cumulé le plus de points « poissons ». L'Association Régionale s'engage à ne pas organiser plus de 6 concours par an.

Article 7

- Le classement propre à chaque concours sera récompensé.
- Après le dernier concours, le classement général sera distingué par l'ARPO.

Article 8

- Un rappel des consignes sera effectué avant chaque départ. Présence obligatoire.

Article 9

- Tout acte d'intimidation, de manque de courtoisie et/ou de politesse ou tous actes jugés inappropriés envers tous membres de l'organisation (bénévoles, commissaires...) sera pénalisé par l'exclusion de l'épreuve. Une commission décidera de l'élimination du participant mis en cause pour l'année en cours et/ou de manière définitive. Dans ce cas il ne pourra prétendre au classement général.

Article 10

- Pour des raisons de sécurité, le Président de la FDPPMA ou son représentant dument mandaté organisateur se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre à tout moment le concours. Un concours ne sera validé que s'il y a eu 3 heures de pêche effective.
- Le désistement de la part d'un participant doit être signalé dans les 15 jours précédant le concours pour prétendre au remboursement de ses frais.
- Le bureau de l'ARPO étudiera tous les cas de force majeure.

Article 11

- Par son inscription le participant autorise l'Association Régionale des Fédérations de Pêche d'Occitanie et les Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques organisatrices à être titulaires des droits d'images prises par leurs soins durant la période du concours (de l'arrivée sur le site à la remise des prix). Seules ces images pourront faire l'objet d'une exploitation non commerciale. Ces photos ne serviront qu'à la promotion de la pêche et dans un but non commercial. Autorisation à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion, réseaux sociaux et sites de partages inclus, les photos et/ou vidéos prises lors des différentes manifestations

LE FAIT DE CONCOURIR ENTRAINE LE RESPECT DU PRESENT REGLEMENT.

TOUT CONCURRENT PASSANT OUTRE CELUI CI SE VERRA AUSSITOT EXCLU DU CONCOURS.

Date limite d'inscription : 15 jours avant le début de chaque épreuve. Les places disponibles seront attribuées selon l'ordre d'inscription. Prix d'inscription : 40 Euros

CIRCUIT FLOAT TUBE OCCITANIE
BAREME DES POINTS OBTENUS POUR LE CLASSEMENT
GENERAL SUITE AU CLASSEMENT D'UNE MANCHE



Places	Points	Places	Points
1	15 500	51	2 625
2	14 350	52	2 550
3	13 200	53	2 475
4	12 450	54	2 400
5	11 700	55	2 325
6	11 250	56	2 250
7	10 800	57	2 175
8	10 350	58	2 100
9	9 900	59	2 025
10	9 450	60	1 950
11	9 150	61	1 900
12	8 850	62	1 850
13	8 550	63	1 800
14	8 250	64	1 750
15	7 950	65	1 700
16	7 650	66	1 650
17	7 350	67	1 600
18	7 050	68	1 550
19	6 750	69	1 500
20	6 450	70	1 450
21	6 300	71	1 400
22	6 150	72	1 350
23	6 000	73	1 300
24	5 850	74	1 250
25	5 700	75	1 200
26	5 550	76	1 150
27	5 400	77	1 100
28	5 250	78	1 050
29	5 100	79	1 000
30	4 950	80	950
31	4 800	81	925
32	4 650	82	900
33	4 500	83	875
34	4 350	84	850
35	4 200	85	825
36	4 050	86	800
37	3 900	87	775
38	3 750	88	750
39	3 600	89	725
40	3 450	90	700
41	3 375	91	675
42	3 300	92	650
43	3 225	93	625
44	3 150	94	600
45	3 075	95	575
46	3 000	96	550
47	2 925	97	525
48	2 850		
49	2 775		
50	2 700		